



Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

Monsieur Antoine Pellion

Secrétaire Général de la planification écologique
Hôtel de Matignon- 57 rue de Varenne- 75007
Paris

Paris, le 11 février 2024

Objet : Demande d'un moratoire des projets de production d'énergies renouvelables intermittentes

Cher Monsieur Pellion,

Nous vous informons par la présente de l'envoi de copies des courriers récemment adressés au Premier ministre et au ministre délégué à l'Énergie par la Fédération Environnement Durable.

La FED exprime dans ces courriers une profonde préoccupation concernant la trajectoire actuelle des politiques énergétiques françaises, caractérisée par une accélération des projets renouvelables intermittents. Cette approche semble générer un mécontentement croissant parmi les populations rurales et côtières, ainsi que des inquiétudes quant à ses implications environnementales et économiques à long terme notamment par des hausses des tarifs de l'électricité insupportables pour les foyers aux revenus les plus modestes.

Nous tenons à saluer les évolutions récentes du gouvernement en matière de souveraineté énergétique, notamment son engagement en faveur du maintien du mix nucléaire/hydraulique, reconnu pour sa fiabilité et son faible impact environnemental. Cependant, la FED souligne avec pertinence que des lacunes persistantes subsistent dans la compréhension des enjeux scientifiques et techniques par certains décideurs, notamment en ce qui concerne les limites des énergies renouvelables intermittentes (ENR) dans la transition énergétique.

La FED appelle ainsi à la mise en place d'un moratoire sur les projets renouvelables intermittents en 2024, afin de permettre une évaluation approfondie de leur pertinence et de leurs impacts potentiels. Ce moratoire permettrait également de réaffirmer l'engagement de la France en faveur de la consultation démocratique et du respect des normes environnementales internationales, tout en assurant la protection de la biodiversité et des écosystèmes fragiles.

Nous vous exhortons donc, en votre qualité de conseiller du Premier Ministre, à porter cette demande de moratoire à l'attention du gouvernement et à soutenir une approche équilibrée et fondée sur des données scientifiques dans l'élaboration des politiques énergétiques futures.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur Peillon, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie Beauzemont
Administratrice

Jean-Louis Butré
Président



Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

Monsieur Roland Lescure

Ministre délégué, chargé de l'Industrie et de
l'Énergie
Ministère de l'Économie,
139 rue de Bercy,
75572 Paris cedex 12s

Paris, le 11 février 2024

Objet : Demande d'un moratoire des projets de production d'énergies renouvelables intermittentes

Monsieur le Ministre,

La Fédération Environnement Durable - FED – a pour objet la préservation de l'environnement, en particulier aujourd'hui face au déploiement des énergies renouvelables intermittentes. Elle regroupe sur tout le territoire 1600 associations ou fédérations locales. La FED est une association d'intérêt public agréée au niveau national pour la « défense de l'environnement ».

Suite à votre nomination, permettez-nous de vous adresser ci-joint notre évaluation globale de la politique énergétique suivie jusqu'à ce jour. Cet état des lieux tel que perçu par notre association interpelle tant le devenir énergétique du pays que sa souveraineté, la bonne utilisation des fonds publics et la préservation de l'environnement.

Nous tenons au préalable à préciser que la FED ne s'oppose en tant que telle à aucune forme de production d'énergie. Nous reconnaissons volontiers que les énergies renouvelables intermittentes ont toute leur place pour se substituer, en tant que de besoin et quand il y a du vent ou du soleil, aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre (GES), cela essentiellement dans les pays où la production de base pilotable repose sur des énergies fossiles.

Nous considérons surtout que, en France, le parc nucléaire, associé au grand hydraulique, est notre principal atout ; il a donné au pays une **immense avance industrielle, anticipant même dès les années 80 les préoccupations de décarbonation du mix national**, ce qu'on a nommé plus tardivement « transition énergétique ». Nous regrettons donc que par contournements successifs des traités fondateurs de l'UE, les instances de l'UE entendent imposer, au cas spécifique de la France, un schéma concurrent inadapté de transition énergétique, basé sur des moyens de production d'électricité intermittente.

Nous souhaitons souligner les aspects nocifs qu'induit ce schéma d'un gigantisme déraisonnable, **sans augmentation notable de puissance électrique garantie ni de décarbonation: transfert économique de richesse vers l'étranger, utilisation massive de l'argent public pour subventionner des acteurs privés, privatisation du secteur de la production de l'électricité, menaces pour la souveraineté et fragilisation de la défense du territoire.**

Nous nous adressons à vous dans l'espoir que vous reconnaitrez qu'un moratoire des projets de production d'énergies renouvelables intermittentes est nécessaire pour donner le temps à une sérieuse phase d'études préalables, transparentes et publiques, face au constat que font les français de



Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

l'augmentation de leur facture et d'une industrialisation précipitée des campagnes et des côtes littorales, sans prise en compte de la destruction des paysages et des graves atteintes à la biodiversité.

Des alternatives à la décarbonation existent sans passer obligatoirement par l'électrification des usages, plus efficaces, rapides, mieux acceptables par les Français, mais aussi moins dispendieuses pour l'argent public et surtout moins mortelles pour les espèces protégées.

En ce qui concerne l'environnement, le code français de l'environnement L. 122-4 et le droit européen (directive 2001/42/CE), stipulent que les projets et programmes d'ENRi doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable. Or cela n'est jamais le cas, qu'il s'agisse de projets individuels ou de programmes. De même pour les impacts socio-économiques.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange et dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nathalie Beauzemont
Administratrice
Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré
Président
Fédération Environnement Durable

PJ : *Evaluation globale de la politique énergétique suivie jusqu'à ce jour – FED – Janvier 2024*

Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

Fevrier 2024

A l'attention de MM les Ministres de l'Energie et Finances, des Armées et de l'Ecologie

EVALUATION GLOBALE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE SUIVIE JUSQU'A CE JOUR

FED – JANVIER 2024

Doublement en 2035, par des ENRi, de la puissance installée du parc français, pourtant déjà décarboné, sans augmentation notable de puissance garantie ni de décarbonation

Le ralliement de trop nombreux décideurs et de leur administration à la vision de l'Energiewende plaquée en France, en dépit des spécificités de son mix énergétique, est en train de prendre une dimension vertigineuse : le projet de Stratégie française pour l'Energie et le Climat (SFEC 2023, page 19) propose, d'ici à 2035, de développer une capacité électrique intermittente aboutissant au double de celle du parc pilotable décarboné installé, **soit en 2035 : environ 150 GW d'ENRi (éolien terrestre / marin + photovoltaïque) pour environ 90 GW (nucléaire + hydraulique).**

Explosion des coûts et perte de souveraineté énergétique

La théorie politique consistant à rechercher une diversification des sources par des ENRi équivaut à multiplier inutilement les coûts d'investissement du parc de production électrique, sans puissance garantie ni décarbonation supplémentaires, et donc à préparer une explosion du coût de l'électricité pour le public et l'économie.

Cette politique nécessitera l'utilisation massive d'argent public pour subventionner notamment des acteurs privés, dans un secteur de la production de l'électricité qui vient pourtant d'être étatisé.

En outre, la prise en compte des principales externalités dédiées est généralement oubliée, dont celles dites de « back-up » (portant pourtant sur plus de la moitié de la production des ENRi) et de refonte totale du réseau électrique français (lignes et postes). Les tensions géopolitiques sur les supply chains internationales, dont dépendent fortement les matériaux de cette technologie, ne font qu'ajouter aux coûts et à la perte de souveraineté énergétique.

Transfert économique de richesse vers l'étranger

Cette fuite en avant (doublement inutile du parc installé en une dizaine d'années) ne se justifie pas : le petit parc thermique fossile subsistant en France (8%) étant déjà décarboné par les premières vagues déjà présentes d'ENRi, il n'y a pas d'avantage pour le climat à en ajouter de nouvelles.

Le résultat, démontré par le RTE, est qu'aujourd'hui les flux d'électricité éolienne française sont majoritairement appelés à l'exportation pour se substituer aux centrales fossiles des pays voisins, cela en général à vil prix, les nuisances restant en France ; ces flux non maîtrisés viennent aussi perturber le fonctionnement du parc nucléaire français (vieillesse accélérée, surcoûts, sûreté).

Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

Dans les deux cas, ceci constitue un transfert économique de richesse de la France vers l'étranger, aux dépens des Français.

Ajoutons qu'en période ventée, comme le démontre une étude de référence du AEN / OCDE, cet excédent de sources intermittentes (ENRi) au sein du mix mettra en danger la stabilité du réseau, pouvant conduire à des délestages ou à des black-out.

Des alternatives décarbonées plus performantes aux transferts d'usages vers l'électricité

L'argument mis en avant pour imposer aux Français cette croissance des ENRi est celui de la décarbonation de nouveaux usages par transfert vers l'électricité. La FED partage cette volonté de décarboner également cette large part de la production énergétique hors électricité ; seulement nous pensons que le RTE, acteur majeur du système électrique, n'est pas le mieux placé pour définir la part qui doit se faire par une conversion à l'électricité.

Plutôt que de prendre comme paramètres d'entrée des hypothèses peu raisonnables et non démontrables de croissance de cette demande, un chemin de sagesse devrait être de chiffrer le coût des différentes options, d'adapter le rythme de l'électrification des usages à la croissance envisageable de la production électrique pilotable, la plus économique et la moins subventionnée possible, et non l'inverse.

Parallèlement, pour explorer les alternatives à l'électrification, le RTE, opérateur du système électrique, a été chargé de l'élaboration des « futurs énergétiques 2050 » ; à cet égard, on s'étonne que les scénarios de décarbonation hors électricité ne s'appuient pas davantage sur les professions de la chaleur, les industries ou les collectivités concernées pour promouvoir d'autres sources (réseaux de chaleur décarbonée collective, géothermie, pompe à chaleur)... Notons que certaines solutions électriques doivent d'ailleurs être considérées avec prudence ; la production de chaleur et d'hydrogène par l'électricité présente les plus mauvais rendements, les hypothèses volontaristes de Véhicules Electriques en 2035 sont sans doute précipitées et peu réalistes.

En outre accroître ainsi la demande d'électrification impose d'assurer à cette nouvelle clientèle des conditions de fourniture conformes à notre qualité de confort. Le défi du caractère aléatoire, variable et intermittent des ENRi doit être levé. La nécessité de sources de back-up (généralement au gaz, notamment en GNL, qui présente une bien mauvaise empreinte carbone) doit être intégrée dans les scénarios, ce qui n'est pas le cas. L'espoir mis dans des stockages massifs d'électricité comme la foi futuriste dans un pilotage de la demande et autres outils de flexibilité doivent être revus pragmatiquement. La levée de boucliers contre l'idée d'une utilisation des compteurs Linky pour une restriction autoritaire de la demande doit faire réfléchir.

Derniers espaces libres sacrifiés – Sécurité alimentaire en question (Agriculture, Pêche) – Public acceptance – Acceptabilité des Français

« La transformation à engager dans les trois prochaines décennies est d'une ampleur comparable à celle de la première révolution industrielle » aime à souligner l'ex-ministre Agnès Pannier-Runacher dans son projet de SFEC... Si les habitants des grandes villes sont épargnés, notre association est témoin de la colère et de l'épuisement dans les campagnes face à des nuisances toujours plus insupportables, à l'atteinte à la biodiversité, au permis de tuer les espèces protégées octroyée aux promoteurs. La réalité de ces nuisances commence aussi à apparaître à une échelle démultipliée aux riverains et usagers des côtes françaises.

Point n'est besoin d'être grand savant pour comprendre que cette « révolution » va en effet accélérer

Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris SIREN : 494 271 174 -
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

l'industrialisation des campagnes, et provoquer massivement celle de l'espace maritime côtier jusqu'à grandement protégé.

Aucune étude d'impact socio-économique préalable n'a été partagée, ni même une réflexion sur les conséquences en termes de souveraineté alimentaire d'agriculture et de pêche.

Last but not least : Souveraineté, défense du territoire

La part importante des capacités de productions renouvelables intermittentes, échappera globalement au secteur public. Sans que cela soit souligné et alors qu'EDF vient de redevenir 100% public, **c'est la moitié du futur parc de production installé d'électricité en 2035 qui serait ainsi privatisé** (sans véritable contrôle stratégique des acteurs pour ce secteur de souveraineté nationale).

La conséquence est particulièrement lourde pour l'éolien offshore, véritables plateformes industrielles implantées dans un environnement particulièrement hostile et complexe, berceau de la biodiversité de la planète.

Les 45 GW en 50 parcs éoliens qui devraient border tout le littoral français vers 2050 occuperont la surface de plusieurs départements, concédés notamment à des sociétés étrangères. Il s'agira d'une zone à risques pour la sécurité et la défense nationale...

Les problèmes classiques de collisions, de navigation à l'intérieur des parcs éoliens, de câbles à éviter, etc... constituent un premier niveau de préoccupations. Les perturbations des radars côtiers par les pales de ces éoliennes toujours plus élevées (300 mètres attendus) constituent un autre type de menace, d'autant que la multiplication des parcs va dresser le long du littoral de vraies forêts d'éoliennes ; or qui dit forêt dit possibilité de s'y cacher, donc menace potentielle de la part d'éléments hostiles. Ces champs éoliens, les câbles de liaison et les postes électriques en mer seront des équipements d'autant plus sensibles au sabotage qu'ils constitueront une part importante du mix électrique national. Ils offriront aussi des opportunités pour les narcotrafiquants, toujours intéressés à se mettre à l'abri des regards.

Outre qu'ils vont impliquer également un nouveau poste de lourdes dépenses, ces angles morts de l'éolien marin, que sont dans le présent contexte géopolitique la sécurité et la sûreté nationale, mériteraient d'être abordés en amont des décisions.